

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des Relations  
avec les Collectivités  
Locales

Bureau de  
l'environnement

Dossier suivi par :  
Nathalie CAMPAGNE

Tél : 04.68.51.68.67  
Fax : 04.68.35.56.84

Perpignan, le 03 janvier 2006.

**ARRETE INTERPREFECTORAL**

**N° 10 du 03 janvier 2006**

Actualisant la composition de la Commission Locale de l'Eau  
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agly

-oOo-

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**

*Chevalier de la Légion d'Honneur,*

**LE PREFET DE L'AUDE,**

*Chevalier de la Légion d'honneur,*

VU le Code de l'Environnement, Livre II «Milieux Physiques », et plus particulièrement les articles L212-1 à L212-7 ;

VU le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°825-95 du 30 mars 1995 relatif à l'établissement du périmètre du schéma d'aménagement et de la gestion des eaux de l'AGLY ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 3094/96 du 23 septembre 1996 portant composition de la Commission Locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agly modifié notamment par l'arrêté interpréfectoral n°2192/2001 du 28 juin 2001 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil général de l'Aude du 9 avril 2004 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil général des Pyrénées-Orientales du 19 avril 2004 ;

VU la délibération du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon du 10 décembre 2004 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser la composition de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Agly en ce qui concerne le collège représentant les collectivités territoriales;

**SUR** proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude ;

.../...

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone :

☎ Standard 04.68.51.66.66  
☎ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements :

☎ INTERNET : [www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr](http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr)  
☎ SERVEUR VOCAL 04.68.51.68.67

**ARRETENT**

**ARTICLE 1 ER :**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral N° 2192/2001 du 28 juin 2001, suite aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002, ainsi qu'aux délibérations émises par les collectivités territoriales concernées, est modifié comme suit :

• **PARLEMENTAIRE**

Titulaire

Suppléant

Madame Arlette FRANCO Maire de Canet en Roussillon	Monsieur Gérard BILF Maire d'Espira de l'Agly
---	--

• **CONSEILLERS REGIONAUX**

Titulaire

Suppléante

Monsieur Philippe GALANO Conseiller Régional	Madame Nicole SABIOLS Conseillère Régionale
---	--

**1. Pour le département des PYRENEES-ORIENTALES**

• **CONSEILLERS GENERAUX**

Titulaires :

Suppléants :

M. Jean-Jacques LOPEZ, Conseiller Général du Canton de RIVESALTES M. Antoine SARDA, Conseiller Général du Canton de LATOUR DE France	Monsieur Guy CASSOLY, Conseiller Général du Canton de PRADES M. Pierre ESTEVE, Conseiller Général du Canton de SAINT-PAUL DE FENOUILLET
---	--

**2. Pour le département de l'AUDE**

• **CONSEILLERS GENERAUX**

Titulaire :

Suppléant :

Mme Sylvie ASTRUC Conseillère Générale du Canton de TUCHAN	M. Régis BARAILLA Conseiller Général du canton de DURBAN
---	---

**ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de l'arrêté interpréfectoral N°2192/2001 du 28 juin 2001 demeurent inchangées.

.../...

**ARTICLE 3 :**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aude, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission, et qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

**LE PREFET DE L'AUDE,**



Jean-Claude BASTION

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,**



Thierry LAFONT

